

# **The White Rabbits**



**Conditions Générales de Vente**



## Table des matières

Conditions Générales de Vente.....	1
Article 1 - Identification du prestataire.....	5
Article 2 - Champ d'application.....	5
Article 3 - Régime fiscal et TVA.....	5
3.1 Franchise en base de TVA.....	5
Consequences.....	5
3.2 Clause de basculement automatique en TVA.....	6
Seuils de franchise en 2025 pour les prestations de services.....	6
Modalités de basculement.....	6
Exemple de basculement.....	6
Article 4 - Tarification.....	7
4.1 Taux Journalier Moyen (TJM).....	7
4.2 Modes de facturation.....	7
Mode Régie.....	7
Mode Forfait.....	7
4.3 Révision du TJM.....	7
4.4 Acompte.....	8
Montant de l'acompte :.....	8
4.5 Facturation bimensuelle.....	9
Facture A.....	9
Facture B.....	9
4.6 Frais annexes.....	9
Article 5 - Devis et commande.....	9
5.1 Établissement du devis.....	9
5.2 Acceptation du devis.....	10
5.3 Modification de commande.....	10
5.4 Garantie post-livraison.....	10
Durée de garantie.....	10
Exclusions.....	10
Modalités.....	10
Article 6 - Conditions suspensives et démarrage de la mission.....	11
6.1 Conditions préalables au démarrage.....	11
6.2 Délai de carence et options du Prestataire.....	11
6.3 Fourniture partielle ou défaillante des accès.....	12
6.4 Responsabilité en cas d'annulation.....	12
Article 7 - Modalités de paiement.....	12
7.1 Délais de paiement.....	12
7.2 Modalités de règlement.....	13



7.3 Facturation.....	13
7.4 Retard de paiement.....	13
Calcul des pénalités de retard.....	13
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement.....	14
Suspension des prestations.....	14
Article 8 - Exécution des prestations.....	14
8.1 Statut du prestataire.....	14
Caractéristiques de l'indépendance.....	14
8.2 Obligations du prestataire.....	15
8.3 Obligations du client.....	15
8.4 Délais d'exécution.....	15
Causes de retard non imputables au prestataire.....	15
8.5 Usage des outils du Client.....	15
Article 9 - Propriété intellectuelle.....	16
9.1 Cession des droits d'auteur.....	16
Avant paiement intégral.....	16
9.2 Éléments réutilisables et composants génériques.....	16
9.3 Droit d'utilisation en portfolio.....	17
9.4 Utilisation de bibliothèques open-source.....	17
Article 10 - Confidentialité.....	17
Durée.....	17
Exceptions.....	18
Article 11 - Responsabilité et assurances.....	18
11.1 Limitation de responsabilité.....	18
Plafond de responsabilité.....	18
Exclusions de responsabilité.....	18
11.2 Délai de réclamation.....	18
11.3 Obligation de moyens.....	19
Article 12 - Force majeure.....	19
12.1 Définition.....	19
12.2 Conséquences.....	19
Article 13 - Durée et résiliation.....	20
13.1 Durée des prestations.....	20
13.2 Résiliation pour faute grave.....	20
Fautes graves du client.....	20
Fautes graves du prestataire.....	20
13.3 Résiliation libre avec préavis.....	20
13.4 Indemnité de rupture anticipée.....	21
En mode régie.....	21
En mode forfait.....	21



---

Aucune indemnité n'est due si.....	21
Article 14 - Protection des données personnelles (RGPD).....	22
14.1 Engagement du prestataire.....	22
14.2 Traitement des données.....	22
Le prestataire s'engage à.....	22
14.3 Sous-traitance.....	22
14.4 Droits des personnes concernées.....	23
Article 15 - Médiation et règlement des litiges.....	23
15.1 Médiation préalable obligatoire.....	23
Processus de médiation.....	23
15.2 Tribunal compétent.....	23
15.3 Droit applicable.....	23
Article 16 - Clauses diverses.....	24
16.1 Nullité partielle.....	24
16.2 Intégralité de l'accord.....	24
16.3 Modifications des CGV.....	24
Modifications mineures.....	24
Modifications substantielles.....	24
16.4 Renonciation.....	24
Article 17 - Acceptation des CGV.....	25



---

## **Article 1 - Identification du prestataire**

**Dénomination commerciale :** The White Rabbits

**Nom du prestataire :** Stanislas Poisson

**Forme juridique :** Entrepreneur individuel (micro-entreprise)

**SIRET/APE :** 523 312 536 00031 / 62.01Z (Programmation informatique)

**Adresse :** 3 rue Jules Massenet, 37200 Tours, France

**Email :** contact@the-white-rabbits.fr

**Téléphone :** +33765889968

## **Article 2 - Champ d'application**

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de services fournies par "The White Rabbits", notamment :

- Conception, développement et maintenance d'applications web
- Prestations de conseil technique en développement informatique
- Audit de code et évaluation de compétences techniques
- Services SaaS et solutions logicielles en ligne
- Création de contenu technique sur plateformes en ligne

Toute commande ou acceptation de devis implique l'adhésion sans réserve aux présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du client, sauf accord écrit contraire.

## **Article 3 - Régime fiscal et TVA**

### **3.1 Franchise en base de TVA**

Le prestataire bénéficie du régime de la franchise en base de TVA prévu à l'article 293 B du Code Général des Impôts.

#### **Conséquences**

- Les prestations sont facturées sans TVA
- Mention obligatoire sur les factures : "TVA non applicable, art. 293 B du CGI"
- Les montants indiqués sont des montants nets (ni HT, ni TTC)



### 3.2 Clause de basculement automatique en TVA

En cas de dépassement des seuils de franchise en base de TVA, le prestataire basculera automatiquement en régime réel d'imposition avec application de la TVA au taux légal en vigueur (20% au 31 octobre 2025).

#### Seuils de franchise en 2025 pour les prestations de services

- Seuil de base : 36 800 € de CA annuel
- Seuil de tolérance : 39 100 €

#### Modalités de basculement

1. Le prestataire informera le client par email dans les 15 jours suivant le dépassement du seuil
2. À compter de la date de notification, la TVA au taux de 20% sera appliquée automatiquement sur toutes les factures ultérieures
3. Le montant net actuellement facturé deviendra le montant hors taxes
4. Le client s'engage à accepter cette modification sans que cela ne constitue une renégociation du tarif

À compter de la date de notification, les montants facturés seront soumis à la TVA au taux de 20%. Le TJM HT restera identique au TJM actuel, auquel s'ajoute la TVA applicable (20% au 31 octobre 2025), soit un montant TTC égal au TJM net multiplié par 1,20.

#### Exemple de basculement

- Avant dépassement : Facture de 6 200 € (sans TVA)
- Après dépassement : Facture de 6 200 € HT + 1 240 € TVA = 7 440 € TTC

**Le client reconnaît et accepte expressément cette clause de basculement automatique.**



## Article 4 - Tarification

### 4.1 Taux Journalier Moyen (TJM)

Les prestations sont facturées selon un Taux Journalier Moyen (TJM) défini dans chaque contrat de prestation.

Le TJM est exprimé sans TVA tant que le prestataire bénéficie de la franchise en base de TVA.

### 4.2 Modes de facturation

Le prestataire propose deux modes de facturation :

#### Mode Régie

- Volume facturé : Jours effectivement travaillés (constaté a posteriori)
- Récapitulatif bimensuel : Nombre de jours + liste des livrables principaux
- Facturation bimensuelle selon les jours effectivement travaillés
- Aucun engagement minimum de volume

#### Mode Forfait

- Prix global fixé à l'avance pour un livrable défini
- Pas d'engagement de disponibilité récurrente
- Réservé aux missions courtes à périmètre précis

Le mode de facturation par défaut est le mode régie, sur la base des jours effectivement réalisés.

Le mode forfaitaire ne s'applique qu'à des projets ponctuels à périmètre défini par devis préalable.

Le mode choisi est précisé dans le contrat de prestation.

### 4.3 Révision du TJM

Le TJM peut être révisé à l'issue de chaque période contractuelle ou à la demande de l'une des parties.

La revalorisation prend effet après accord exprès ou tacite du Client sous 30 jours à compter de la notification.



## **4.4 Acompte**

Sauf stipulation contraire dans le contrat de prestation, un acompte est exigible à la commande.

### **Montant de l'acompte :**

Le montant de l'acompte est défini dans chaque contrat de prestation en fonction :

- De la nature de la mission (régie, forfait, mixte)
- De la durée de la période contractuelle initiale
- Du contexte de la collaboration (première mission, client récurrent)

À défaut de mention spécifique dans le contrat, l'acompte par défaut est de 30% du montant prévisionnel de la première période contractuelle.

### **Modalités de règlement**

- Facturation à la signature du contrat ou à l'acceptation du devis
- Paiement dans les 7 jours ouvrés suivant l'émission de la facture
- Déduction automatique des factures bimensuelles suivantes jusqu'à épuisement

### **Nature de l'acompte**

- L'acompte a valeur d'engagement ferme et n'est pas remboursable, sauf non-réalisation imputable au Prestataire
- Le Prestataire peut différer le démarrage de la mission en cas de retard de règlement
- En cas d'annulation du contrat par le Client avant démarrage de la mission, l'acompte reste acquis au Prestataire à titre de dédommagement pour réservation de disponibilité, sauf clause contraire dans le contrat de prestation



## **4.5 Facturation bimensuelle**

Le prestataire peut opter pour une facturation bimensuelle, l'acompte éventuel est déduit des factures successives jusqu'à épuisement :

### **Facture A**

- Émission le 15 du mois
- Prestations réalisées du 1er au 15 du mois
- Paiement à 30 jours calendaires (échéance : 15 du mois suivant)

### **Facture B**

- Émission le dernier jour du mois
- Prestations réalisées du 16 au dernier jour du mois
- Paiement à 30 jours calendaires (échéance : dernier jour du mois suivant)

## **4.6 Frais annexes**

Certains frais (tel que la liste ci-dessous) peuvent être intégrés dans le TJM, cette intégration est alors précisée au contrat

- Déplacements (frais kilométriques au barème fiscal en vigueur ou titres de transport)
- Hébergement (hôtel, location temporaire)
- Restauration (repas professionnels)
- Matériel spécifique requis par le client

## **Article 5 - Devis et commande**

### **5.1 Établissement du devis**

Tout devis établi par le prestataire est valable 30 jours à compter de sa date d'émission.

Le devis détaille :

- La nature et le périmètre fonctionnel des prestations
- Le mode de facturation (forfait ou régie)
- Le tarif applicable (TJM)
- Les conditions de paiement
- L'échéancier prévisionnel de livraison (le cas échéant)



## 5.2 Acceptation du devis

L'acceptation du devis par le client peut se faire :

- Par signature manuscrite ou électronique du devis
- Par signature d'un contrat de prestation reprenant les éléments du devis
- Par tout échange écrit (email) confirmant explicitement l'accord du client

L'acceptation du devis vaut commande ferme et engagement du client.

## 5.3 Modification de commande

Toute modification demandée par le client après acceptation du devis fera l'objet d'un avenant écrit précisant les nouvelles conditions (délais, tarifs, livrables).

## 5.4 Garantie post-livraison

Sauf stipulation contraire dans le contrat de prestation, le Prestataire garantit les livrables contre les anomalies bloquantes reproductibles directement imputables au code livré.

### Durée de garantie

- Développements mis en production : 7 jours calendaires après Mise En Production
- Développements validés hors production : 30 jours calendaires après validation

### Exclusions

Ne sont pas couvertes les modifications par le Client ou un tiers, les évolutions fonctionnelles, les problèmes d'infrastructure, les bugs préexistants, et l'utilisation dans un environnement différent.

### Modalités

- Corrections incluses sans facturation supplémentaire
- Intervention en "best effort" sous 48h ouvrées
- Suspension de garantie si accès incomplets ou code modifié



## Article 6 - Conditions suspensives et démarrage de la mission

### 6.1 Conditions préalables au démarrage

Le démarrage effectif de toute mission est conditionné au respect cumulatif des conditions suivantes :

#### 1. Paiement de l'acompte

- Règlement intégral de l'acompte mentionné dans le contrat de prestation ou le devis accepté
- Dans le délai de paiement prévu à l'article 4.4 (7 jours ouvrés sauf mention contraire)

#### 2. Fourniture des accès techniques

- Communication par le Client de l'ensemble des accès, identifiants, documentations et éléments techniques nécessaires à la réalisation de la mission
- Dans un délai de 5 jours ouvrés suivant la signature du contrat ou l'acceptation du devis, sauf délai différent mentionné dans le contrat

### 6.2 Délai de carence et options du Prestataire

Si les conditions préalables ne sont pas remplies dans un délai de 15 jours calendaires suivant la signature du contrat ou l'acceptation du devis, le Prestataire peut, à son choix et par notification écrite (email accepté) :

#### Option A - Report de démarrage

- Reporter la date de début de mission d'une durée équivalente au retard constaté
- La période contractuelle initiale court à compter du démarrage effectif (et non de la date initialement prévue)
- Les échéances de facturation sont ajustées en conséquence
- Aucune pénalité de retard ne peut être imputée au Prestataire du fait de ce report



## Option B - Annulation du contrat

- Annuler le contrat de plein droit avec effet immédiat
- L'acompte éventuel versé est restitué au Client, déduction faite d'un dédommagement forfaitaire égal au minimum entre :
  - 25% du montant de l'acompte
  - 500€ HT

Ce dédommagement compense la réservation de disponibilité et les frais administratifs engagés
- Aucune autre indemnité n'est due de part et d'autre

## 6.3 Fourniture partielle ou défaillante des accès

En cas de fourniture partielle, tardive ou défaillante des accès techniques :

- Le Prestataire facture uniquement les jours effectivement travaillés sur les périmètres accessibles
- Le Prestataire n'est pas tenu responsable des anomalies, dysfonctionnements ou retards de livraison imputables à l'absence, l'insuffisance ou le dysfonctionnement des accès fournis
- La garantie post-livraison (article 5.4) est suspendue jusqu'à obtention des accès complets et fonctionnels
- Les délais de livraison sont prolongés d'une durée équivalente au retard dans la fourniture des accès

## 6.4 Responsabilité en cas d'annulation

Si le contrat est annulé à l'initiative du Prestataire pour non-respect des conditions suspensives par le Client, aucune indemnité supplémentaire n'est due par le Prestataire au-delà de la restitution partielle de l'acompte prévue à l'article 6.2.

Le Prestataire n'engage pas sa responsabilité pour les préjudices indirects ou commerciaux subis par le Client du fait de cette annulation.

## Article 7 - Modalités de paiement

### 7.1 Délais de paiement

Sauf stipulation contraire dans le contrat de prestation, les factures sont payables à 30 jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture.



## 7.2 Modalités de règlement

Le règlement s'effectue exclusivement par virement bancaire sur le compte professionnel du Prestataire.

En cas de retard de paiement, le Client sera mis en demeure par email que le Prestataire pourra suspendre immédiatement toute prestation en cours, sans autre mise en demeure préalable, jusqu'à complet paiement des sommes dues.

Cette suspension ne constitue ni une faute ni une rupture du contrat, mais une mesure conservatoire légitime.

## 7.3 Facturation

La facturation intervient selon les modalités définies au contrat :

- Facturation mensuelle
- Facturation bimensuelle
- Facturation à la fin de la mission

Chaque facture est transmise par email au format PDF jusqu'au passage du Client et du Prestataire à la facturation électronique obligatoire.

## 7.4 Retard de paiement

En cas de retard de paiement, les pénalités suivantes s'appliquent de plein droit, sans mise en demeure préalable :

### Calcul des pénalités de retard

- Taux applicable : 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'émission de la facture
- Les pénalités sont calculées sur une base journalière à compter du lendemain de la date d'échéance
- Selon la formule suivante :

$$\text{Montant TTC impayé} \times \left( \frac{3 \times \text{taux d'intérêt légal}}{100} \right) \times \left( \frac{\text{Nombre de jour de retard}}{365} \right)$$



## **Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement**

- Montant : 40 € par facture impayée (art. L441-6 du Code de commerce)

## **Suspension des prestations**

En cas de non-paiement d'une facture après mise en demeure restée sans effet pendant 8 jours, le prestataire se réserve le droit de suspendre immédiatement l'exécution de toute prestation en cours, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

## **Article 8 - Exécution des prestations**

### **8.1 Statut du prestataire**

Le Prestataire organise librement son travail, ses horaires et ses méthodes. Il peut refuser ou reporter une demande du Client en cas de surcharge, de congés ou de priorisation d'autres projets.

Aucun lien de subordination n'existe entre le Prestataire et le Client.

Le Prestataire peut travailler pour plusieurs clients simultanément.

### **Caractéristiques de l'indépendance**

- Le prestataire organise librement son travail, ses horaires et ses méthodes
- Aucun lien de subordination n'existe entre le prestataire et le client
- Le prestataire peut refuser une mission ou une demande du client sans justification
- Le prestataire exerce son activité pour le compte de plusieurs clients simultanément
- Le prestataire peut sous-traiter tout ou partie de la prestation sans autorisation préalable du client



## 8.2 Obligations du prestataire

Le prestataire s'engage à :

- Réaliser et livrer les prestations avec diligence et selon les règles de l'art
- Respecter les délais convenus, sauf cas de force majeure
- Informer le client de tout événement susceptible de retarder l'exécution de la prestation

## 8.3 Obligations du client

Le client s'engage à :

- Fournir au prestataire toutes les informations nécessaires à la bonne exécution de la mission
- Désigner un interlocuteur unique pour la validation des livrables
- Mettre à disposition les accès techniques nécessaires (serveurs, dépôts Git, VPN...)
- Répondre aux demandes du prestataire dans des délais raisonnables (48h ouvrées maximum)

## 8.4 Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas une obligation de résultat, sauf mention contraire expresse dans le contrat de prestation.

## Causes de retard non imputables au prestataire

- Retard du client dans la fourniture d'informations ou d'accès
- Modification du périmètre de la mission en cours d'exécution
- Cas de force majeure ou événement imprévisible

## 8.5 Usage des outils du Client

Le Prestataire peut être invité à utiliser des outils mis à disposition par le Client (plateformes de communication, outils de gestion de projet ou dépôts de code).

Ces accès sont strictement limités au périmètre technique du projet concerné et ne sauraient être interprétés comme un lien de subordination.



---

Le Prestataire demeure pleinement indépendant dans le choix et l'organisation de ses propres outils de travail.

Les échanges relatifs à la planification, la validation des livrables et la facturation doivent être centralisés par écrit via :

- La plateforme de gestion de projet convenue (GitHub, GitLab, Jira...)
- ou par email professionnel

L'utilisation d'outils internes du Client (Slack, Mattermost, Microsoft Teams...) est considérée comme un canal de contact informel, à la libre appréciation du Prestataire.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable d'aucune défaillance ou perte de données liées à ces outils.

## **Article 9 - Propriété intellectuelle**

### **9.1 Cession des droits d'auteur**

Le client acquiert la pleine et entière propriété du code source et des éléments livrés spécifiquement dans le cadre de la prestation, après paiement intégral de la facture correspondante.

### **Avant paiement intégral**

- Le prestataire conserve l'intégralité des droits de propriété intellectuelle
- Le client dispose d'un droit d'usage temporaire et révocable
- En cas de non-paiement, le prestataire peut exiger la restitution ou la destruction des livrables

### **9.2 Éléments réutilisables et composants génériques**

Le prestataire conserve la pleine propriété des éléments suivants, même après cession des droits au client :

- Composants génériques : Fonctions, classes, helpers, abstractions réutilisables dans d'autres projets
- Méthodologies et savoir-faire : Processus, architecture, patterns de développement



- Outils internes : Scripts, bibliothèques, frameworks développés en dehors du périmètre de la mission
- Code open-source : Contributions à des bibliothèques open-source effectuées dans le cadre de la mission

Le client ne peut revendiquer aucun droit sur ces éléments, qui restent la propriété exclusive du prestataire.

### 9.3 Droit d'utilisation en portfolio

Le prestataire se réserve le droit de mentionner le client et le projet réalisé dans son portfolio professionnel (site web, CV, présentations commerciales).

- Par défaut : Présentation non anonymisée (nom du client + description du projet)
- Sur demande du client : Présentation anonymisée (sans mention du nom du client)

Le client peut demander l'anonymisation par email à [contact@the-white-rabbits.fr](mailto:contact@the-white-rabbits.fr).

### 9.4 Utilisation de bibliothèques open-source

Le prestataire peut utiliser et contribuer à des bibliothèques open-source dans le cadre de la mission, sous réserve que :

- Le code spécifique au client ne soit pas divulgué publiquement
- Les licences des bibliothèques utilisées soient compatibles avec l'usage commercial du client
- Le client soit informé des bibliothèques open-source intégrées au projet

## Article 10 - Confidentialité

Le prestataire s'engage à ne pas divulguer :

- Les informations commerciales (prix, marges, clients, fournisseurs)
- Les données techniques (architecture, clés API, secrets)
- Les données personnelles (clients, utilisateurs)

## Durée

- Pendant la mission + 2 ans après la fin du contrat



## Exceptions

- Informations publiques
- Obligations légales (justice, administration fiscale)
- Portfolio anonymisé sur demande du client

# Article 11 - Responsabilité et assurances

## 11.1 Limitation de responsabilité

### Plafond de responsabilité

Le montant total des dommages et intérêts susceptibles d'être réclamés au prestataire est plafonné au montant total des sommes facturées par le prestataire au client sur les 3 derniers mois précédant la survenance du dommage.

### Exclusions de responsabilité

Le prestataire ne peut être tenu responsable des dommages causés par :

- La mise en production : Le déploiement en environnement de production relève de la responsabilité exclusive du client ou de son hébergeur
- Bugs préexistants : Dysfonctionnements existants avant l'intervention du prestataire
- Modifications par des tiers : Code modifié par le client ou un tiers après livraison
- Décisions fonctionnelles ou stratégiques : Choix effectués par le client
- Force majeure : Événements imprévisibles et irrésistibles
- Utilisation non conforme : Usage du livrable dans des conditions non prévues

## 11.2 Délai de réclamation

Toute réclamation relative à un livrable doit être formulée par le client dans un délai de 30 jours calendaires suivant la date de livraison.

Passé ce délai, la réception est réputée définitive et aucune réclamation ne pourra être acceptée, sauf vice caché manifeste.



## 11.3 Obligation de moyens

Sauf mention contraire expresse dans le contrat de prestation, le prestataire est tenu à une obligation de moyens (et non de résultat).

# Article 12 - Force majeure

## 12.1 Définition

Sont considérés comme cas de force majeure les événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs aux parties empêchant l'exécution normale des prestations, notamment :

- Catastrophes naturelles
- Événements climatiques exceptionnels
- Actes de terrorisme ou de guerre
- Grèves générales ou blocages des transports
- Pandémies ou épidémies déclarées par les autorités sanitaires
- Pannes généralisées des infrastructures
- Cyberattaques massives affectant les infrastructures critiques
- Décisions gouvernementales ou réglementaires empêchant l'activité

## 12.2 Conséquences

En cas de force majeure :

- L'exécution des obligations de la partie empêchée est suspendue
- Les délais d'exécution sont prolongés d'une durée équivalente à celle de l'empêchement
- Aucune pénalité ou indemnité ne sera due par la partie empêchée

Si la situation de force majeure persiste au-delà de 60 jours, chaque partie pourra résilier le contrat de plein droit, sans indemnité, par lettre recommandée avec accusé de réception.



## Article 13 - Durée et résiliation

### 13.1 Durée des prestations

Les prestations sont régies par un contrat de prestation spécifique qui précise :

- La durée initiale de la mission
- Les modalités de reconduction
- Les conditions de résiliation

Toute prolongation de la relation contractuelle nécessite un avenant écrit signé par les parties.

### 13.2 Résiliation pour faute grave

Chaque partie peut résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préavis ni indemnité, en cas de faute grave de l'autre partie, notamment :

#### Fautes graves du client

- Non-paiement d'une facture après mise en demeure restée sans effet pendant 8 jours
- Manquement grave aux obligations contractuelles
- Comportement abusif ou harcèlement envers le prestataire

#### Fautes graves du prestataire

- Divulgation d'informations confidentielles du client
- Abandon de mission sans justification ni préavis
- Violation manifeste des obligations contractuelles

### 13.3 Résiliation libre avec préavis

Sauf stipulation contraire dans le contrat de prestation, chaque partie peut résilier la collaboration avec un préavis de 30 jours calendaires, sans avoir à justifier sa décision.

La résiliation doit être notifiée par email avec accusé de réception.



### 13.4 Indemnité de rupture anticipée

En cas de résiliation anticipée par le Client sans faute du Prestataire et pendant la période initiale uniquement :

#### En mode régie

- Aucune indemnité n'est due au-delà de l'acompte déjà versé
- L'acompte versé reste acquis au Prestataire
- Le Prestataire facture les jours effectivement travaillés jusqu'à la date de rupture
- Aucune indemnité compensatrice n'est due sur les jours non travaillés

#### En mode forfait

- Le Client devra verser au Prestataire une indemnité égale à 50% du montant forfaitaire restant dû jusqu'à la fin de la période initiale
- Avec un minimum égal au montant de l'acompte versé

#### Aucune indemnité n'est due si

- Résiliation à l'initiative du Prestataire
- Résiliation pour faute grave de l'une des parties
- Résiliation après la période initiale (reconductions tacites)
- Préavis de 30 jours calendaires respecté après la fin de la période initiale

En cas de résiliation anticipée par le Client sans faute du Prestataire et pendant la période initiale uniquement d'un contrat en mode forfait OU régie, le Client devra verser au Prestataire une indemnité égale à 50% du chiffre d'affaires restant dû jusqu'à la fin de la période initiale, avec un minimum égal à un mois de volume prévisionnel.



## Article 14 - Protection des données personnelles (RGPD)

### 14.1 Engagement du prestataire

Le prestataire s'engage à respecter la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

### 14.2 Traitement des données

Dans le cadre de ses prestations, le prestataire peut être amené à traiter des données personnelles pour le compte du client. Le prestataire agit en qualité de sous-traitant au sens de l'art. 28 du RGPD

#### Le prestataire s'engage à

- Traiter les données uniquement pour les finalités définies par le client
- Ne pas conserver les données au-delà de la durée nécessaire à l'exécution de la prestation
- Mettre en œuvre les mesures de sécurité appropriées pour protéger les données
- Ne pas transférer les données hors de l'Union Européenne sans l'accord préalable du client

### 14.3 Sous-traitance

Le prestataire peut librement sous-traiter tout ou partie de la mission à des tiers qualifiés, sous sa responsabilité exclusive.

Le prestataire demeure seul responsable vis-à-vis du client de :

- La bonne exécution des prestations sous-traitées
- La confidentialité des données confiées aux sous-traitants
- Le respect des délais et de la qualité contractuelle

Le prestataire s'engage à faire signer aux sous-traitants les mêmes obligations de confidentialité.



Le client peut s'opposer à un sous-traitant pour des motifs légitimes et justifiés (conflit d'intérêt avéré, défaut de compétence démontrable, risque de sécurité documenté). Cette opposition doit être formulée par écrit sous 5 jours ouvrés après notification.

#### **14.4 Droits des personnes concernées**

Le prestataire s'engage à coopérer avec le client pour permettre l'exercice des droits des personnes concernées (accès, rectification, effacement, opposition, portabilité).

### **Article 15 - Médiation et règlement des litiges**

#### **15.1 Médiation préalable obligatoire**

En cas de différend entre les parties, celles-ci s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

#### **Processus de médiation**

1. La partie plaignante notifie le différend par email à l'autre partie
2. Les parties tentent de résoudre le différend à l'amiable pendant 30 jours
3. En cas d'échec, les parties peuvent recourir à un médiateur professionnel indépendant conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation (si applicable B2B, par équité)
4. Les frais de médiation sont partagés à parts égales entre les parties

#### **15.2 Tribunal compétent**

À défaut de résolution amiable ou de médiation, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV relève de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social du Prestataire, quel que soit le lieu d'exécution de la prestation ou le domicile du Client, sous réserve des dispositions impératives du droit de la consommation, le cas échéant.

#### **15.3 Droit applicable**

Les présentes CGV sont régies par le droit français.



## Article 16 - Clauses diverses

### 16.1 Nullité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont déclarées nulles ou inapplicables, les autres stipulations conservent leur pleine force et leur effet.

Les parties s'engagent à remplacer la clause nulle par une clause valide et d'effet équivalent.

### 16.2 Intégralité de l'accord

Les présentes CGV, complétées par le contrat de prestation spécifique, constituent l'intégralité de l'accord entre les parties et annulent tout accord antérieur, oral ou écrit, relatif au même objet.

### 16.3 Modifications des CGV

#### Modifications mineures

Le prestataire peut apporter des modifications mineures à tout moment (corrections typographiques, clarifications sans impact contractuel). Les clients en seront informés lors de leur prochaine consultation des CGV.

#### Modifications substantielles

En cas de modifications substantielles (tarifs, conditions de paiement, garanties, responsabilités) le prestataire notifie le client par email au moins 30 jours avant leur entrée en vigueur.

Le client dispose d'un délai de 15 jours pour manifester son refus par écrit. À défaut, les nouvelles CGV sont réputées acceptées.

### 16.4 Renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie à l'une quelconque des obligations des présentes CGV ne saurait être interprété comme une renonciation à se prévaloir ultérieurement d'un tel manquement.



---

## **Article 17 - Acceptation des CGV**

L'acceptation d'un devis, la signature d'un contrat de prestation ou la passation d'une commande implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes Conditions Générales de Vente, sans restriction ni réserve.

Le client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepter sans réserve.